

PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**Novembre 2014**  
**NUMÉRO SPÉCIAL N° 65**



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :  
<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

## S O M M A I R E

<b>2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES.....</b>	<b>3</b>
<i>Arrêté préfectoral n° 14-27-VL du 7 novembre 2014 portant organisation de l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Manche au sein de la conférence territoriale de l'action publique de Basse-Normandie et publication des listes électorales.....</i>	<i>3</i>
<b>3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE.....</b>	<b>15</b>
<i>Arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Cécile DINDAR, secrétaire générale de la préfecture.....</i>	<i>15</i>
<i>Arrêté préfectoral du 12 novembre 2014 donnant délégation de signature dans le cadre des permanences aux sous-préfets.....</i>	<i>15</i>
<i>Arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2014 portant délégation de signature concernant la gestion des crédits relevant du programme 307 «administration territoriale» et du programme 333 «moyens mutualisés des administrations déconcentrées» - UO de la préfecture de la Manche.....</i>	<i>16</i>
<i>Arrêté préfectoral du 14 novembre 2014 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la secrétaire générale de la préfecture du 18 au 21 novembre 2014 inclus.....</i>	<i>17</i>
<i>Arrêté préfectoral du 13 novembre 2014 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Manche.....</i>	<i>17</i>
<i>Arrêté préfectoral du 13 novembre 2014 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Manche.....</i>	<i>18</i>

**Arrêté préfectoral n° 14-27-VL du 7 novembre 2014 portant organisation de l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Manche au sein de la conférence territoriale de l'action publique de Basse-Normandie et publication des listes électorales**

Titre 1<sup>er</sup> – composition de la conférence territoriale de l'action publique

Article 1<sup>er</sup> : La conférence territoriale de l'action publique (CTAP) de Basse-Normandie, présidée par le président du conseil régional, est composée de membres de droit et de membres élus dans chacun des 3 départements de la région.

Il est rappelé que les membres de droit de la conférence territoriale pour le département de la Manche sont les suivants :

- le président du conseil général,
- les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 30 000 habitants de la Manche :
  - . Communauté Urbaine de Cherbourg
  - . Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo
  - . Communauté de communes Avranches-Mont Saint-Michel
  - . Communauté de communes Granville, Terre et Mer
  - . Communauté de communes du Bocage Coutançais

Article 2 : Doivent être élus au sein de la conférence pour la Manche :

- un président représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants ;
- un maire représentant des communes de plus de 30 000 habitants
- un maire représentant des communes comprenant entre 3 500 et 30 000 habitants ;
- un maire représentant des communes de moins de 3 500 habitants ;

Conformément aux dispositions de l'article D1111-2 du CGCT, 4 collèges sont formés dans la mesure où :

- le représentant des EPCI à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants sera élu par les présidents des EPCI à fiscalité propre du département de moins de 30 000 habitants ;
- le représentant des communes de plus de 30 000 habitants sera élu par les maires des communes de plus de 30 000 habitants ;
- le représentant des communes entre 3 500 et 30 000 habitants sera élu par les maires des communes entre 3 500 et 30 000 habitants ;
- le représentant des communes de moins de 3 500 habitants sera élu par les maires des communes de moins de 3 500 habitants.

La liste des membres des différents collèges est annexée au présent arrêté.

Titre 2 – présentation de l'élection

Article 3 : Pour cette élection, les candidats doivent déposer leur candidature en préfecture. Un vote par correspondance est ensuite organisé pour élire les représentants susmentionnés. Toutefois, lorsqu'une seule liste complète de candidats réunissant les conditions requises par collège a été adressée en préfecture, il n'est pas procédé à une élection.

Titre 3 – Candidats

Article 4 : Peuvent être candidats au titre des différents collèges :

- pour le collège des EPCI à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants : les présidents des EPCI membres de ce collège ;
- pour le collège des communes de plus de 30 000 habitants : les maires des communes de plus de 30 000 habitants ;
- pour le collège des communes entre 3 500 et 30 000 habitants : les maires des communes entre 3 500 et 30 000 habitants ;
- pour le collège des communes de moins de 3 500 habitants : les maires des communes de moins de 3 500 habitants.

Article 5 : Ne peuvent être candidat :

- les maires ou présidents déjà membres de droit de la conférence au titre d'un autre collège ;
- nul ne peut être candidat et/ou remplaçant dans plusieurs collèges ;
- nul ne peut être candidat au titre d'un collège auquel il n'appartient pas.

En cas d'absence de candidature recevable dans un des collèges, le siège reste vacant.

Article 6 : forme des candidatures

Chaque candidat est tenu de faire une déclaration revêtue de sa signature énonçant ses nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe et domicile. Cette déclaration doit également indiquer les nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe et domicile de la personne appelée à remplacer le candidat élu en cas de vacance du siège.

Elle doit être accompagnée de l'acceptation écrite du remplaçant. Le remplaçant appartient au même collège que le candidat et ne peut figurer en qualité de remplaçant sur plusieurs déclarations de candidatures.

Article 7 : dépôt des listes

Les listes de candidatures établies devront être déposées par le candidat tête de liste ou son représentant à la préfecture (2<sup>ème</sup> direction – 2<sup>ème</sup> bureau) de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h00, du lundi au vendredi, jusqu'au 24 novembre 2014 à 16h00 en se rendant spontanément dans le service concerné ou en prenant un rendez-vous pour effectuer le dépôt dans le respect de la date limite du 24 novembre 2014 à 16 heures.

Si la liste des candidats est déposée par la personne en tête de cette liste, celle-ci doit apporter les éléments suivants :

une pièce d'identité,

les pouvoirs donnés par chacun des membres de la liste,

les justificatifs permettant de contrôler que chaque membre de la liste a bien la qualité pour être candidat au titre du collège considéré (preuve par tout moyen : copie de la carte de maire, délibération de la commune ou du groupement d'appartenance où figure l'élu, etc.). Ce dernier point est facultatif car il peut donner lieu à des vérifications internes aux services préfectoraux. Toutefois, dans un souci de rapidité et pour informer au plus tôt de la validité ou non de la candidature, l'apport des justificatifs par le déposant est souhaitable.

Si la liste est déposée par une tierce personne (agent territorial...), outre les éléments figurant ci-dessus, la personne devra fournir un mandat donné par la personne en tête de liste pour venir effectuer le dépôt.

S'il est constaté qu'une ou plusieurs candidatures ne sont pas conformes à la réglementation rappelée ci-dessus, un délai de 3 jours ouvrables est imparti à ces dernières afin de constituer une ou des listes satisfaisant à ces conditions.

Titre 4 – Elections

Article 8 : En cas de dépôt de plusieurs listes, une élection est organisée.

Articles 9 : Les bulletins de vote sont à fournir par les candidats.

Article 10 : L'élection a lieu par correspondance du 30 novembre au 15 décembre 2014. Le vote par télécopie ou message électronique est exclu.

Seuls les maires et les présidents d'EPCI à fiscalité propre peuvent voter, chacun dans le collège qui le concerne. Le vote est personnel, ce qui signifie qu'en conséquence, le maire ou le président de l'EPCI à fiscalité propre ne peut pas déléguer son droit de vote à un autre représentant de la collectivité.

Le matériel nécessaire au vote sera adressé dès la clôture définitive des candidatures. Il comprendra :  
 une enveloppe extérieure imprimée à l'adresse du président de la commission de dépouillement qui devra être complétée au verso des nom, prénom et qualité de l'électeur, ainsi que de sa signature ;  
 une enveloppe intérieure de couleur ;  
 un bulletin de vote par liste de candidats.

Chaque bulletin sera placé sous double enveloppe. L'enveloppe intérieure ne comportera aucune mention, ni signe distinctif. L'enveloppe extérieure portera la mention « Election des membres de la conférence territoriale de l'action publique », l'indication du collège auquel appartient l'électeur, son nom, sa qualité et sa signature.

Le pli contenant le vote devra parvenir à la préfecture (2<sup>ème</sup> direction – 2<sup>ème</sup> bureau) au plus tard le 15 décembre 2014 à 16 heures, affranchi au tarif en vigueur s'il est adressé par voie postale.

Les enveloppes parvenues après la clôture du scrutin ne seront pas prises en compte lors du dépouillement.

Article 11 : le siège est attribué dans chaque collège au candidat qui a obtenu la majorité des voix. En cas d'égalité de suffrages, en application de l'article D1111-5 du code général des collectivités territoriales, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

#### Titre 5 – Dépouillement et proclamation des résultats

Article 12 : Les opérations de recensement et de dépouillement des votes par correspondance, ainsi que la proclamation de leurs résultats seront effectués par une commission, présidée par le préfet et composée de 3 élus, en application de l'article D1111-5. Un représentant de chaque liste pourra contrôler les opérations de dépouillement des bulletins.

Article 13 : La réunion de la commission de dépouillement est fixée au 16 décembre à 14 heures 30 en Préfecture.

Article 14 : Les résultats de l'élection font l'objet d'un arrêté préfectoral publié au recueil des actes administratifs.

Article 15 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa notification.  
 signé pour la préfète absente, le sous-préfet suppléant Jacques TRONCY

#### Collège des Maires des communes de plus de 3 500 habitants à 30 000 habitants

Nom de la commune	Population légale totale en 2014	Qualité	Nom	Prénom
Agneaux	4692	M	SEVEQUE	Alain
Avranches	8598	M	NICOLAS	David
Bricquebec	4377	M	PILLET	Patrice
Carentan	6547	M	LHONNEUR	Jean-Pierre
Coutances	10614	M	LAMY	Yves
Equeurdreville-Hainneville	18016	M	CAUVIN	Bernard
Granville	13781	Mme	BAUDRY	Dominique
La Glacerie	5716	M	LINCHENEAU	Jean-Marie
Les Pieux	3631	M	LEPETIT	Jacques
Pontorson	4213	M	DENOT	André
Querqueville	5271	M	MAGHE	Jean-Michel
Saint-Hilaire-du-Harcouët	4222	M	BADIOU	Gilbert
Saint-Lô	20075	M	BRIERE	François
Saint-Pair-sur-Mer	4045	M	SORRE	Bertrand
Tourlaville	16314	M	LEPOITTEVIN	Gilbert
Valognes	7429	M	COQUELIN	Jacques
Villedieu-les-Poêles	3968	M	LEMAÎTRE	Philippe

#### Collège des Maires des communes de moins de 3 500 habitants

Nom de la commune	Population légale totale en 2014	Qualité	Nom	Prénom
Acqueville	683	M	DIGARD	Antoine
Agon-Coutainville	2958	M	DUTERTRE	Christian
Airel	544	M	BRANTHONNE	Jean-Pierre
Amfreville	298	Mme	DONGÉ	Ginette
Amigny	159	M	GENEST	Patrice

Ancteville	253	M	LAMY	Daniel
Anctoville-sur-Boscq	510	Mme	BUNEL	Nadine
Angey	246	Mme	LORE	Monique
Angoville-au-Plain	53	M	HAMCHIN	Daniel
Angoville-sur-Ay	261	M	COUILLARD	Michel
Anneville-en-Saire	395	M	PARENT	Gérard
Anneville-sur-Mer	251	Mme	DUBOSCQ	Simone
Annoville	643	M	DE CASTELLANE	Pierre
Apperville	200	M	LEBLANC	Michel
Argouges	555	M	DE CONIAC	Loïc
Aucey-la-Plaine	456	Mme	POISSON	Jacqueline
Auderville	266	M	GOSELIN	Albert
Audouville-la-Hubert	62	M	LECONTE	Pascal
Aumeville-Lestre	141	M	GOSELIN	Bernard
Auvers	675	M	FOUCHER	Guy
Auxais	182	M	LAIGNEL	Jacky
Azeville	82	M	POISSON	Nicolas
Bacilly	912	M	BAUGE	Adolphe
Barenton	1274	M	GUESDON	Hubert
Barfleur	657	M	MAUGER	Michel
Barneville-Carteret	2349	M	GEHANNE	Pierre
Baubigny	162	M	FEUILLY	Emile
Baudre	547	M	JORET	Daniel
Baudreville	90	M	LAUNEY	Jean-Paul
Baupte	462	Mme	SCELLE	Agnes
Beauchamps	391	M	REGNAULT	Jean-Pierre
Beaucoudray	158	M	GANNE DE BEAUCOUDREY	Michel
Beauficel	164	Mme	HERBERT	Martine
Beaumont-Hague	1538	M	LEGER	Bruno
Beauvoir	444	M	SANSON	Alexis
Bellefontaine	165	Mme	LAIR	Jacqueline
Belval	302	Mme	DOLOUE	Régine
Benoîtville	613	M	GANCEL	Daniel
Bérigny	404	M	LECLUZE	Denis
Beslon	548	M	DOLLEY	Léon
Besneville	692	M	LAFOSSE	Michel
Beuvrigny	132	Mme	AUVRAY	Patricia
Beuzeville-au-Plain	49	M	OSMONT	Olivier
Beuzeville-la-Bastille	156	M	DUPONT	Carles
Biéville	183	M	BRIARD	Philippe
Biniville	110	Mme	BALDACCI	Nathalie
Bion	416	M	HEUZE	Daniel
Biville	588	M	ARLIX	Jean
Blainville-sur-Mer	1618	M	BOIVIN	Michel
Blosville	288	M	MOUCHEL	Adolphe
Boisroger	203	M	LEMOSQUET	Michel
Boisyvon	108	M	PRIMOIS	Stéphane
Bolleville	390	M	LECLERE	Alain
Bourguenolles	335	M	BIDET	Daniel
Boutteville	61	M	JOURDAN	Michel
Braffais	194	M	COSSE	Christophe
Brainville	224	M	LEMIERE	Michel
Branville-Hague	180	M	BELHOMME	Jérôme
Brécey	2335	M	TREHET	Bernard
Brectouville	177	Mme	LESOUF	Christine
Bréhal	3158	M	LECUREUIL	Daniel
Bretteville	1107	M	PHILIPPART	Pierre
Bretteville-sur-Ay	393	M	CLOSET	Guy
Breuville	387	Mme	LAHAYE	Germaine
Brévands	334	M	DARTHENAY	Jean-Marc
Bréville-sur-Mer	849	M	LEVAVASSEUR	Rémy
Bricquebosq	542	M	COLLAS	Hubert
Bricqueville-la-Blouette	584	M	PERIER	Claude

Bricqueville-sur-Mer	1205	M	BOUGON	Hervé
Brillevast	347	M	ORANGE	Marcel
Brix	2137	Mme	BENOIST	Noëlle
Brouains	198	M	TOURAINNE	Thierry
Brucheville	152	M	TOURAINNE	André
Buais	567	M	COURTEILLE	Eric
Camberton	741	M	VAUGEOIS	Philippe
Cametours	420	M	LOUANTIER	Yves
Camprond	406	M	PERIER	André
Canisy	1066	M	LEBEHOT	Jean-Marie
Canteloup	215	M	LETRECHER	Bernard
Canville-la-Rocque	133	M	BROQUET	Patrick
Carantilly	638	M	BOURGE	Pierre
Carnet	481	M	PROD'HOMME	Pierre
Carneville	229	M	SALLEY	Jean-Louis
Carolles	827	M	SEVIN	Jean-Marie
Carquebut	315	M	BUQUET	Jean
Catteville	113	M	VILLETTE	Gilbert
Catz	135	M	VIOLETTE	Pierre
Cavigny	216	M	NICOLLE	Gérard
Céaux	449	M	HERNOT	Christophe
Cérences	1868	M	PAYEN	Jean-Paul
Cerisy-la-Forêt	959	M	LEDOUIT	Jean-Pierre
Cerisy-la-Salle	1043	M	SIMON	Yves
Champcervon	219	M	PINET	Rémi
Champcey	216	M	HEON	Philippe
Champeaux	358	Mme	GIARD	Claudine
Champrepus	312	M	LETOURNEUR	Jacques
Chanteloup	335	M	LEBOUTEILLER	Denis
Chasseguey	77	Mme	CHERBONNEL	Monique
Chaulieu	292	M	LELIEVRE	Michel
Chavoy	149	Mme	FOLLAIN	Marie-Louise
Chef-du-Pont	736	M	JEAN	Marcel
Chérencé-le-Héron	394	M	CHAUMONT	Christophe
Chérencé-le-Roussel	305	Mme	CHAPELIER	Claudine
Chèvreville	215	M	DANIEL	Gilbert
Chevry	92	M	CULLERON	Samuel
Clitourps	213	M	LEBARON	Bernard
Coigny	201	M	LEBARBIER	Denis
Colomby	499	M	LEBRETON	Robert
Condé-sur-Vire	3459	M	PIEN	Laurent
Contrières	397	M	MARIE	Camille
Cosqueville	587	M	LETERRIER	Richard
Coudeville-sur-Mer	910	M	BAZIRE	Daniel
Coulouvray-Boisbenâtre	543	M	LEPAGE	Denis
Courcy	594	M	SAVARY	Jean-Pierre
Courtils	235	M	POLFLIET	Guy
Couvains	459	M	PERIER	Christian
Couville	1020	M	PINABEL	Alain
Crasville	259	Mme	HUBERT	Jacqueline
Créances	2222	M	LEMOIGNE	Henri
Cretteville	235	Mme	LESACHEY	Françoise
Crollon	255	M	PACILLY	Christian
Crosville-sur-Douve	62	M	LATROUITE	Serge
Cuves	351	M	TURPIN	Francis
Dangy	675	M	PAIN	Dominique
Denneville	577	Mme	HAIZE	Marie-Josophe
Digosville	1555	M	LEPOITTEVIN	Michel
Digulleville	291	M	HAMELIN	Jacques
Domjean	1048	M	JANNIERE	Louis
Donville-les-Bains	3407	M	LAUNAY	Jean-Paul
Doville	305	M	ENault	Daniel
Dragey-Ronthon	812	M	CHAPDELAINE	Jean
Ducey	2547	M	LAPORTE	Denis

Ecausseville	101	M	GROULT	André
Ecoquénéauville	79	Mme	LETOURNEUR	Virginie
Eculleville	33	M	JOURDAIN	Patrick
Emondeville	372	M	PRIME	Christian
Equilly	180	Mme	ROUSSEAU	Claire
Eroudeville	247	M	LECOURT	Marc
Etienville	352	M	LUCAS	Patrice
Fermanville	1421	Mme	BELLIOT DELACOUR	Nicole
Ferrières	55	M	HEURTIER-GUÉGUEN	Serge
Fervaches	390	M	LEPAS	René
Feugères	342	M	VANTOMME	Jacques
Fierville-les-Mines	322	M	LEVAST	Jean-Claude
Flamanville	1766	M	FAUCHON	Patrick
Fleury	982	M	BRIENS	Marc
Flottemanville	209	M	LEMONNIER	Hubert
Flottemanville-Hague	924	M	LERENDU	Patrick
Folligny	1059	M	GIRARD	Jean-Pierre
Fontenay	327	Mme	DESLANDES	Charline
Fontenay-sur-Mer	168	M	ANNE	Philippe
Foucarville	135	Mme	AUBERT	Elisabeth
Fourneaux	95	M	HERMON	Yves
Fresville	390	Mme	BRECY	Rolande
Gathemo	292	M	GIROULT	Patrick
Gatteville-le-Phare	503	Mme	LEONARD	Christine
Gavray	1451	M	NICOLLE	Guy
Geffosses	424	M	NEVEU	Michel
Genêts	427	Mme	BRUNAUD-RHYN	Catherine
Ger	861	Mme	NORMAND	Valérie
Giéville	705	M	ROSE	Dominique
Glatigny	147	M	AUBIN	Eric
Golleville	179	M	LEQUERTIER	Joël
Gonfreville	164	M	LANGÉVIN	Vincent
Gonneville	913	M	DUFOUR	Luc
Gorges	362	M	LECOCQ	Didier
Gouberville	119	M	LERICHEUX	Régis
Gourbesville	173	Mme	BLANDIN	Valérie
Gourfaleur	475	M	MAISONNEUVE	Claude
Gouvets	278	M	DESLANDES	Rémy
Gouville-sur-Mer	2064	M	BEAUFILS	Erick
Graignes-Mesnil-Angot	893	M	SMALL	Denis
Gratot	686	M	BELLAIL	Rémi
Gréville-Hague	802	M	LE BEL	Didier
Grimesnil	60	M	GERVAISE	Yannick
Grosville	746	M	HAYÉ	Laurent
Guéhébert	117	M	BOUDIER	Régis
Guilberville	1034	M	GRANDIN	Mickaël
Hambye	1224	Mme	BESNIER	Nadège
Hamelin	112	Mme	LEPAULE	Georgette
Hardinvast	918	M	AMIOT	Guy
Hauteville-la-Guichard	465	M	FOSSARD	Guy
Hauteville-sur-Mer	684	M	DURET	Jacques
Hautteville-Bocage	133	M	MIGNOT	Henri
Héauville	504	M	GUERIN	Alain
Hébécrevon	1168	M	QUINQUENEL	Gilles
Helleville	468	M	LAMOTTE	Jean-François
Hémevez	176	M	JOLY	Jean-Marc
Hérenquerville	194	Mme	PEPIN	Jacqueline
Herqueville	161	M	MAIGNAN	Martial
Heugueville-sur-Sienne	556	M	MACE	Richard
Heussé	233	M	LEGRAND	Jean-Marc
Hiesville	75	Mme	BOUFFARD	Agnès
Hocquigny	192	M	LENOAN	Claude
Houesville	319	M	BROTIN	Raymond

Houtteville	90	M	JOSSET	Bernard
Huberville	368	M	RENARD	Jean-Marie
Hudimesnil	885	M	MESNAGE	Michel
Huisnes-sur-Mer	219	M	RABASTE	Yann
Husson	247	Mme	DAGUER	Françoise
Hyenville	324	Mme	LEDOUX	Dany
Isigny-le-Buat	3401	M	GOUPIL	Erick
Jobourg	504	M	LECOUVEY	Jean-Paul
Joganville	102	M	SCHMITT	Gilles
Juilley	633	M	LECOLAZET	Dominique
Jullouville	2412	M	BRIERE	Alain
Juvigny-le-Tertre	618	Mme	FILLATRE	Marie-Hélène
L'Etang-Bertrand	377	M	LECHEVALIER	Michel
La Baleine	94	M	LEJEUNE	Bernard
La Barre-de-Semilly	986	M	RENIMEL	Loïc
La Bazoge	163	M	HAMEL	Jean-Yves
La Bloutière	409	M	GUILBERT	Didier
La Bonneville	185	Mme	LEPETIT	Louisette
La Chaise-Baudouin	471	M	PÉPIN	Vincent
La Chapelle-Cécelin	227	M	SAVEY	Joël
La Chapelle-en-Juger	675	Mme	VILLEDIEU	Nelly
La Chapelle-Urée	133	M	BOUTIN	Guy
La Colombe	643	M	BOURDON	Marcel
La Croix-Avranchin	475	M	LEROY	Samuel
La Feuillie	306	M	CLEROT	Philippe
La Godefroy	238	M	AUTIN	Gérard
La Gohannièrre	126	M	ORVAIN	Bertrand
La Haye-Bellefond	81	M	RENOUF	Pascal
La Haye-d'Ectot	252	M	GIOT	Gilbert
La Haye-du-Puits	1737	M	AUBERT	Alain
La Haye-Pesnel	1395	M	NAVARRET	Alain
La Lande-d'Airou	508	M	MABILLE	René
La Lucerne-d'Outremer	852	M	DIEUDONNE	Gérard
La Luzerne	55	Mme	LECONTE	Danièle
La Mancellièrre-sur-Vire	505	M	DESVAGES	Serge
La Meauffe	1107	M	MAHIEU	Alain
La Meurdraquière	155	Mme	LETOUSEY	Bernadette
La Mouche	212	Mme	CORBIN	Marie-Claude
La Pernelle	250	M	GAUCHET	Marc
La Rochelle-Normande	329	M	FAUVEL	Jean-Pierre
La Ronde-Haye	353	M	LENESLEY	Denis
La Trinité	405	M	FONTENAY	Gilbert
La Vendelée	460	M	FALAISE	Léon
Lamberville	177	M	DE BRUNVILLE	François
Lapenty	435	M	GAUTIER	André
Laulne	158	M	PEPIN	Denis
Le Chefresne	316	Mme	ZALINSKI	Dominique
Le Désert	555	M	KERVELLA	Sébastien
Le Fresne-Poret	224	Mme	MIQUELARD	Nicolle
Le Grand-Celland	584	M	HERPIN	Richard
Le Guislain	120	M	L'HULLIER	Michel
Le Ham	348	M	BUTTET	Guy
Le Hommet-d'Arthenay	550	Mme	CORBEL	Anne-Marie
Le Loreur	240	Mme	LECOMTE	Patricia
Le Lorey	625	M	SAVARY	Michel
Le Luot	233	M	GUESNON	Daniel
Le Mesnil	210	M	MELLET	Daniel
Le Mesnil-Adelée	193	M	RAULT	J.Luc
Le Mesnil-Amand	168	M	BIDOT	Jacky
Le Mesnil-Amey	287	M	CLAIRAUX	Jacques
Le Mesnil-au-Val	702	Mme	NOYE	Evelyne
Le Mesnil-Aubert	157	M	LOISEL	Pierre
Le Mesnil-Eury	184	M	LEJOLIVET	Erick
Le Mesnil-Garnier	239	Mme	VILLAIN	Annick



Le Mesnil-Gilbert	153	M	LEFRAS	Joël
Le Mesnil-Herman	155	Mme	LECLER	Fabienne
Le Mesnil-Opac	276	Mme	FLEURY	Isabelle
Le Mesnil-Ozenne	245	M	TROCHON	Guy
Le Mesnil-Rainfray	252	M	CASSIN	Jean-Claude
Le Mesnil-Raoult	404	M	MARGRITE	Stéphane
Le Mesnil-Rogues	173	M	ROMUALD	Michel
Le Mesnil-Rouxelin	537	Mme	HOUSSET	Muriel
Le Mesnil-Tôve	237	M	GANNE	Daniel
Le Mesnil-Véronon	115	M	GUILLEGAULT	Thierry
Le Mesnil-Vigot	269	M	VAULTIER	Pierre
Le Mesnil-Villeman	232	Mme	YVON	Nicolle
Le Mesnilbus	311	M	RIHOUEY	Hubert
Le Mesnillard	289	M	GERARD	Yves
Le Mont-Saint-Michel	44	M	GALTON	Yann
Le Neufbourg	494	Mme	VINCENT	Viviane
Le Perron	196	M	ANQUETIL	Yves
Le Petit-Celland	194	Mme	JEHAN	Bérengère
Le Plessis-Lastelle	262	M	GUILLARD	Daniel
Le Rozel	307	M	LAMOTTE	Noël
Le Tanu	373	M	THEBAULT	Yves
Le Tailleul	1297	Mme	KUNKEL	Véronique
Le Theil	672	M	GOMERIEL	Patrice
Le Val-Saint-Père	1995	Mme	RIVIERE-DAILLEN COURT	Marie-Claire
Le Valdécie	129	M	ROUSSEAU	Roger
Le Vast	319	Mme	GIOT-LEPOITTEVIN	Jacqueline
Le Vicel	147	M	D'AIGREMONT	Jean-Marie
Le Vrétot	617	Mme	MARTIN	Yvonne
Lengronne	466	Mme	ERROT	Isabelle
Les Chambres	133	M	MAUREL	J.Jacques
Les Champs-de-Losque	197	M	DAMECOUR	Sylvain
Les Chéris	274	M	ROULAND	Guy
Les Cresnays	257	M	LEPRIEUR	Francis
Les Loges-Marchis	1183	Mme	MATEO	Paulette
Les Loges-sur-Brécey	156	M	LECHEVALLIER	Olivier
Les Moitiers-d'Allonne	696	Mme	SONILHAC	Michèle
Les Moitiers-en-Bauptois	340	M	DESHEULLES	Olivier
Les Perques	172	M	FEUARDANT	Marc
Les Veys	398	M	HAIZE	Jean-Claude
Lessay	2064	M	TARIN	Claude
Lestre	270	M	MICHEL	Alain
Liesville-sur-Douve	220	Mme	LA DUNE	Sonia
Lieusaint	396	M	LEMOIGNE	Jean-Paul
Lingard	85	M	MARY	Michel
Lingreville	940	M	RAULT	Jean-Benoit
Lithaire	557	M	FREMAUX	Joseph
Lolif	561	M	RAULT	Michel
Longueville	658	M	LELEGARD	Jack
Lozon	308	M	BOURBEY	Marc
Macey	120	M	ROBIDEL	Sébastien
Magneville	301	M	DUCHEMIN	Maurice
Marcey-les-Grèves	1325	M	MASSELIN	André
Marchésieux	738	M	TAPIN	Gérard
Marcilly	373	M	TROCHON	Gérard
Margueray	137	M	MANSON	Pierre
Marigny	2233	M	LEMAZURIER	Fabrice
Martigny	311	M	ESNEU	Gérard
Martinvast	1247	M	MARIE	Jacky
Maupertuis	138	M	LEBOUVIER	Daniel
Maupertus-sur-Mer	255	M	LEMARECHAL	Michel
Méautis	673	Mme	METTE	Marie-Christine
Millières	763	M	DIESNIS	Raymond
Milly	360	Mme	HAMEL	Marie-Claude

Mobecq	252	M	BALLEY	Olivier
Montabot	289	M	COCHARD	Charlie
Montaigu-la-Brisette	521	M	GODAN	Dominique
Montaigu-les-Bois	243	M	LAUNAY	Bruno
Montanel	376	Mme	CHRETIEN	Brigitte
Montbray	365	M	DELABROISE	Michel
Montchaton	346	M	PAISNEL	Gérard
Montcuit	202	M	JOUANNO	Guy
Montebourg	2198	M	MAUQUEST	Jean-Pierre
Montfarville	821	M	LECOEUR	Francois
Montgardon	435	M	PITREY	Pierre
Monthuchon	638	M	MARIE	Jacques
Montjoie-Saint-Martin	278	M	DUHAMEL	Maurice
Montmartin-en-Graignes	575	M	LHONNEUR	Hubert
Montmartin-sur-Mer	1355	M	GUILBERT	Norbert
Montpinchon	572	Mme	LECONTE	Valérie
Montrabot	77	M	MARIE	Jean-Pierre
Montreuil-sur-Lozon	311	M	AUVRAY	Jean
Montsurvent	352	Mme	ALEXANDRE	Gisèle
Montviron	364	M	LAMBERT	Gaëtan
Moon-sur-Elle	855	Mme	BROTIN	Lydie
Morigny	87	M	HEREL	Régis
Morsalines	209	Mme	MOUCHEL REVERT	Sandrine
Mortain	1870	M	DESSEROUER	Hervé
Morville	264	M	BARBEY	Hubert
Moulines	308	M	MANCEL	Michel
Moyon	1157	M	BEAUFILS	Gilles
Muneville-le-Bingard	714	M	ROBIOLLE	Hubert
Muneville-sur-Mer	420	M	LECONTE	Louis
Nay	81	M	NICOLLE	Daniel
Négreville	850	M	LANGLOIS	Yves
Néhou	565	M	JEANNE	Dominique
Neufmesnil	192	Mme	EURAS	Simone
Neuville-au-Plain	104	Mme	BÉROT	Florence
Neuville-en-Beaumont	38	Mme	FALAIZE	Marie Helene
Néville-sur-Mer	188	M	POTTIER	Bernard
Nicorps	438	M	GUEZOU	Alain
Notre-Dame-d'Elle	144	Mme	LECOURTOIS	Geneviève
Notre-Dame-de-Cenilly	709	M	DELIVERT	Florent
Notre-Dame-de-Livoye	134	M	PJANIC	Olivier
Notre-Dame-du-Touchet	665	M	BAGOT	Bernard
Nouainville	488	M	BAUDRY	Jean-Marc
Octeville-l'Avenel	200	M	LECHEVALIER	Guy
Omonville-la-Petite	147	M	CHARDOT	Jean-Pierre
Omonville-la-Rogue	527	M	CANOVILLE	Michel
Orglandes	357	M	LEFAUCONNIER	François
Orval	873	M	DOYERE	Joël
Ouville	474	M	LEFRANC	Daniel
Ozeville	150	M	CAUVIN	Jean-Louis
Parigny	1974	M	LOYER	Gérard
Percy	2370	M	VARIN	Charly
Périers	2447	M	DAUBE	Gabriel
Perriers-en-Beauficel	243	Mme	BRIONNE	Lydie
Picauville	1945	M	CATHERINE	Philippe
Pierreville	737	M	LEMONNIER	Thierry
Pirou	1601	M	CHALLE	Michel
Placy-Montaigu	225	M	BINET	Marcel
Plomb	424	M	MAILLARD	Etienne
Poilly	918	M	GERARD	Michel
Pont-Hébert	1808	M	BOEM	Lucien
Pontaubault	490	M	PERROUAULT	Michel
Ponts	606	M	ARONDEL	Jean-Claude
Portbail	1717	M	CHOLLOT	Guy

Précey	509	M	PIERRE DIT LEMARQUAND	Samuel
Précorbin	536	M	LAISNEY	Michel
Prétot-Sainte-Suzanne	315	M	RENAUD	Thierry
Quettehou	1611	M	LEMYRE	Jean-Pierre
Quettetot	733	M	HAMELIN	Jean
Quetteville-sur-Sienne	1477	M	GEYELIN	Guy
Quibou	945	Mme	LEBEDEL	Christelle
Quinéville	296	M	RENET	François
Raids	193	M	LAMBARD	Jean-Claude
Rampan	225	Mme	LE BLOND	Sylvie
Rauville-la-Bigot	1213	M	LEFEVRE	Hubert
Rauville-la-Place	392	M	FAUDEMÉR	Christian
Ravenoville	274	M	AUBRIL	Pierre
Reffuveille	491	M	VARY	Jacques
Regnéville-sur-Mer	859	M	MALHERBE	Bernard
Reigneville-Bocage	32	M	LEMENUÉL	Dominique
Remilly-sur-Lozon	659	M	GOSELIN	Philippe
Réthoville	133	M	MATELOT	Jean-Louis
Réville	1203	M	ASSELINÉ	Yves
Rocheville	656	M	DESQUESNES	Jean
Romagny	1064	M	BOUILLAUT	André
Roncey	853	M	HALBECQ	Claude
Rouffigny	332	M	CONSTANT	Emile
Rouxeville	342	Mme	FAUVEL	Marie-Pierre
Sacey	557	M	CUDELOU	Alain
Saint-Amand	2346	M	LEBOUVIER	Jean
Saint-André-de-Bohon	320	M	AUTARD DE BRAGARD	Hugues
Saint-André-de-l'Épine	567	M	COLLET	Stéphane
Saint-Aubin-de-Terregatte	720	M	CARNET	Jean-Pierre
Saint-Aubin-des-Préaux	423	M	HUET	Daniel
Saint-Aubin-du-Perron	251	Mme	DUVAL	Rose-Marie
Saint-Barthélemy	357	M	RIFFAULT	Michel
Saint-Brice	145	Mme	L'HOMME	Bernadette
Saint-Brice-de-Landelles	691	M	JACQUELINE	Joël
Saint-Christophe-du-Foc	414	Mme	HAMON	Myriam
Saint-Clair-sur-l'Elle	955	Mme	RAIMBEAULT	Maryvonne
Saint-Clément-Rancoudray	549	M	BRIONNE	Jean-Paul
Saint-Côme-du-Mont	565	Mme	GIOT	Danièle
Saint-Cyr	215	Mme	CASTELEIN	Christèle
Saint-Cyr-du-Bailleul	415	Mme	SAUVE	Claudine
Saint-Denis-le-Gast	559	M	QUESNEL	Claude
Saint-Denis-le-Vêtu	624	M	HENNEQUIN	Claude
Saint-Ebremond-de-Bonfossé	801	M	DUVAL	Gérard
Saint-Floxel	493	M	ONFROY	Jacques
Saint-Fromond	815	M	QUINETTE	Dominique
Saint-Georges-d'Elle	394	M	THOMINE	Michel
Saint-Georges-de-Bohon	418	M	LANGLOIS	Alain
Saint-Georges-de-la-Rivière	302	M	BOUILLON	Jean-Michel
Saint-Georges-de-Livoye	208	M	HAMARD	Jean Vital
Saint-Georges-de-Rouelley	552	M	BECHET	Raymond
Saint-Georges-Montcocq	878	M	LAURENCE	Jean-Yves
Saint-Germain-d'Elle	216	M	BERTHOLON	Guy
Saint-Germain-de-Tournebut	399	M	FONTAINE	Hervé
Saint-Germain-de-Varreville	119	M	HAIZE	Michel
Saint-Germain-des-Vaux	411	M	CAUVIN	Joseph
Saint-Germain-le-Gaillard	741	M	DENIAUX	Johan
Saint-Germain-sur-Ay	915	M	LOUIS	Thierry
Saint-Germain-sur-Sèves	204	M	MESNIL	Michel
Saint-Gilles	930	M	LEROUXEL	Jean-Luc
Saint-Hilaire-Petitville	1412	M	FAUNY	Louis

Saint-Jacques-de-Néhou	564	M	LEFEVRE	Noël
Saint-James	2794	Mme	PANASSIE	Nathalie
Saint-Jean-de-Daye	614	Mme	GODARD	Nicole
Saint-Jean-de-la-Haize	516	M	KERBAUL	Yves
Saint-Jean-de-la-Rivière	368	Mme	LESEIGNEUR	Hélène
Saint-Jean-de-Savigny	406	M	BATAILLE	Gilbert
Saint-Jean-des-Baisants	1248	M	SIMON	Yves
Saint-Jean-des-Champs	1382	M	RETAUX	Jean-Claude
Saint-Jean-du-Corail	267	M	BOULET	Jean-Paul
Saint-Jean-du-Corail-des-Bois	78	M	FRANCOIS	J.Claude
Saint-Jean-le-Thomas	446	M	BACHELIER	Alain
Saint-Jores	365	M	BESNARD	Gérard
Saint-Joseph	827	M	MOUCHEL	Jean-Marie
Saint-Laurent-de-Cuves	494	M	ESNOUF	Franck
Saint-Laurent-de-Terregatte	601	M	SALLOT	Serge
Saint-Lô-d'Ourville	547	M	LOZOUET	Roger
Saint-Louet-sur-Vire	209	Mme	LOUIS	Françoise
Saint-Loup	738	M	BODIN	Jean-Yves
Saint-Malo-de-la-Lande	482	M	PERRODIN	Jean-Pierre
Saint-Marcouf	335	M	LEGOUPIL	Jean-Claude
Saint-Martin-d'Aubigny	571	Mme	LEVAVASSEUR	Joëlle
Saint-Martin-d'Audouville	130	Mme	LEQUERTIER	Colette
Saint-Martin-de-Bonfossé	564	M	BRUN	Yann
Saint-Martin-de-Cenilly	203	Mme	DUDOUIT	Noëlle
Saint-Martin-de-Landelles	1203	M	BOUVET	Jacky
Saint-Martin-de-Varreville	212	Mme	LEBARBENCHON	Ghyslène
Saint-Martin-des-Champs	2378	M	LUCAS	Jacques
Saint-Martin-le-Bouillant	300	M	LEBEDEL	Michel
Saint-Martin-le-Gréard	473	M	LAMORT	Philippe
Saint-Martin-le-Hébert	144	M	PELLERIN	Jean-Luc
Saint-Maur-des-Bois	136	M	LEMONNIER	Claude
Saint-Maurice-en-Cotentin	295	M	COLLAS-DUGENETEL	Alain
Saint-Michel-de-la-Pierre	215	M	PAREY	Daniel
Saint-Michel-de-Montjoie	309	Mme	OZENNE	Jocelyne
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	275	M	FOLLIOU	Patrick
Saint-Nicolas-des-Bois	108	Mme	PORET	Béatrice
Saint-Ovin	781	M	BADIER	Fernand
Saint-Patrice-de-Clajds	160	M	LAUNEY	Jean-Luc
Saint-Pellerin	407	M	NEEL	Michel
Saint-Pierre-d'Arthéglise	153	M	DUBOST	Michel
Saint-Pierre-de-Coutances	429	M	GALBADON	Grégory
Saint-Pierre-de-Semilly	443	M	BARBEY	Denis
Saint-Pierre-Eglise	1806	M	DENIS	Daniel
Saint-Pierre-Langers	568	M	HERBERT	Georges
Saint-Planchers	1404	M	BRIENS	Roger
Saint-Pois	526	M	LECOURT	Yves
Saint-Quentin-sur-le-Homme	1283	Mme	BOUILLET	Marie-France
Saint-Rémy-des-Landes	215	Mme	BROCHARD	Michele
Saint-Romphaire	755	M	MILCENT	Xavier
Saint-Samson-de-Bonfossé	922	M	TRESSEL	Henri-Paul
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	133	Mme	VIGNON	Jocelyne
Saint-Sauveur-la-Pommeraye	322	Mme	LION	Violaine
Saint-Sauveur-le-Vicomte	2164	M	REGNAULT	Jacques
Saint-Sauveur-Lendelin	1805	M	LECLERC	Patrick
Saint-Sébastien-de-Raids	360	M	DUVAL	Daniel
Saint-Senier-de-Beuvron	317	Mme	BRAULT	Elisabeth
Saint-Senier-sous-Avranches	1385	M	ANDRO	Jean
Saint-Symphorien-des-Monts	141	M	LEBOISNE	Sébastien
Saint-Symphorien-le-Valois	851	M	LEGOUEST	Stéphane
Saint-Vaast-la-Hougue	2017	M	LEPETIT	Jean
Saint-Vigor-des-Monts	301	Mme	BOSCHER	Liliane

Sainte-Cécile	842	M	GUAINE	Roland
Sainte-Colombe	226	Mme	MABIRE-GUÉRARD	Jacqueline
Sainte-Croix-Hague	796	M	RENET	Hervé
Sainte-Geneviève	322	M	HAMEL	Bernard
Sainte-Marie-du-Bois	57	M	BOUZIN	Fabien
Sainte-Marie-du-Mont	762	M	MILET	Henri
Sainte-Mère-Eglise	1654	M	QUETIER	Jean
Sainte-Pience	311	M	CHARDRON	Jérôme
Sainte-Suzanne-sur-Vire	603	M	AUBRY	Antoine
Sainteny	837	M	LAURENT	Jean
Sartilly	1580	M	RAULT	Denis
Saussemesnil	939	M	DIESNY	Joël
Saussey	515	M	D'ANTERROCHES	Philippe
Savigny	435	M	LECLERC	Vincent
Savigny-le-Vieux	428	M	LEPELTIER	Patrick
Sébeville	31	M	NOEL	Benoit
Sénoville	224	Mme	MABIRE	Caroline
Servigny	206	M	CORBET	Daniel
Servon	258	M	FURCY	Daniel
Sideville	601	M	DESTRES	Henri
Siouville-Hague	1137	M	BOTTIN	Bertrand
Sortosville	105	M	AMIOT	André
Sortosville-en-Beaumont	316	M	TARDIF	Thierry
Sottevast	1382	M	CASTEL	Guy
Sotteville	495	M	SANSON	Bruno
Soules	493	M	LEBOUVIER	Alain
Sourdeval	2799	M	BAZIRE	Albert
Sourdeval-les-Bois	191	M	CANU	Michel
Subligny	358	M	GUILLARD	Marc
Surtainville	1250	M	BONNISSENT	Jérôme
Surville	200	M	ROPTIN	Maurice
Taillepie	29	M	PIQUOT	Jean-Louis
Tamerville	681	M	BERTEAUX	Jean-Pierre
Tanis	329	M	MAZIER	Alain
Tessy-sur-Vire	1479	M	RICHARD	Michel
Teurthéville-Bocage	623	M	LAURENT	Serge
Teurthéville-Hague	964	M	JOUAUX	Joël
Théville	308	Mme	HOULLEGATTE	Valérie
Tirepie	815	M	LEMOINE	Thierry
Tocqueville	270	Mme	DUCOURET	Chantal
Tollevast	1261	M	BARBE	Stéphane
Tonneville	679	M	MESNIL	Pierre
Torigni-sur-Vire	2406	Mme	COUSIN	Anne-Marie
Tourville-sur-Sienne	799	M	MICHEL	Yves
Tréauville	744	Mme	MAHIEU	Monique
Trelly	683	M	GUILLE	Hervé
Tribehou	503	Mme	DUJARDIN	Raymonde
Troisgots	317	Mme	LEGRAND	Jocelyne
Turqueville	157	M	DUVERNOIS	Gérard
Urville	202	M	LEFAUCONNIER	Jean
Urville-Nacqueville	2318	Mme	DRUEZ	Yveline
Vains	767	M	DEVILLE	Olivier
Valcanville	376	M	LECOQ	Jacques
Varenguebec	359	M	DUPONT	Jean-Claude
Varouville	268	Mme	LALOE	Evelyne
Vasteville	1156	M	DALMONT	Hubert
Vaudreville	81	Mme	GILLES	Geneviève
Vaudrimesnil	389	M	LECROSNIER	Jean
Vauville	391	M	CHEVEREAU	Gérard
Vengeons	487	M	BAZIN	Christophe
Ver	395	M	JOUANNE	Marc
Vergoncey	211	M	ROBIDEL	Michel
Vernix	173	Mme	LEROY	Géraldine
Vesly	685	Mme	PIROU	Judith

Vessey	423	M	LETEMPLE	François
Videcosville	91	M	LE PETIT	Philippe
Vidouville	138	M	DIVRANDE	Pascal
Vierville	40	Mme	GUIOC	Geneviève
Villebaudon	313	Mme	JAMARD	Liliane
Villechien	198	M	BOUDIN	Alain
Villiers-Fossard	594	M	RAULINE	Guillaume
Villiers-le-Pré	205	M	LEHUREY	Philippe
Vindfontaine	328	M	TRAVERT	Jean-Pierre
Virandeville	832	M	HENRY	Yves
Virey	1065	M	PAUTRET	Daniel
Yquelon	1081	Mme	TABARD	Chantal
Yvetot-Bocage	1190	M	CROIZER	Alain

## Collèges des maires des communes de plus de 30 000 habitants

Nom de la commune	population légale totale en 2014	Qualité	Nom	Prénom
Cherbourg-Octeville	39195	M.	HOULLEGATTE	Jean-Michel

## Collège des présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants

Nom du groupement	Population légale totale 2014	Civilité Président	Prénom Président	Nom Président
CC de Douve et Divette	7804	M.	Henri	DESTRES
CC de la Baie du Cotentin	24275	M.	Jean-Pierre	LHONNEUR
CC de la Côte des Isles	8623	M.	Jean-Paul	GOSSELIN
CC de la Hague	12395	M.	Michel	CANOVILLE
CC de la Région de Montebourg	7069	M.	Christian	PRIME
CC de la Saire	3364	M.	Michel	LEPOITTEVIN
CC de la Vallée de l'Ouve	5841	M.	Michel	QUINET
CC de Saint Hilaire du Harcouët	13392	M.	Gilbert	BADIOU
CC de Seves et Taute	5906	Mme	Anne	HEBERT
CC des Pieux	14095	M.	Jacques	LEPETIT
CC du Canton de la Haye du Puits	7019	M.	Jean	MORIN
CC du Canton de Lessay	10203	M.	Henri	LEMOIGNE
CC du Canton de Montmartin sur Mer	8775	M.	Eric	DE LAFORCADE
CC du Canton de Saint James	7125	M.	Jean-Pierre	CARNET
CC du Canton de Saint Malo de la Lande	10861	M.	Yves	MICHEL
CC du Canton de Saint Pierre Eglise	8766	Mme	Evelyne	LALOE
CC du Coeur du Cotentin	26589	M.	Jean-Louis	VALENTIN

CC du Mortainais	15897	M.	Serge	DESLANDES
CC du Val de Saire	9322	M.	Yves	ASSELINE
CC du Val de Sée	9733	M.	Bernard	TREHET
Communauté de communes de CANISY	7994	M.	Henri-Paul	TRESSEL
Communauté de communes Intercom du Bassin de Villedieu	16107	M.	Marcel	BOURDON




---

**3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE**

---

**Arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Cécile DINDAR, secrétaire générale de la préfecture**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
 VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;  
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
 VU le décret du 30 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile DINDAR, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Manche ;  
 VU le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;  
 VU les décrets nommant :

- M. Jacques TRONCY, sous-préfet de Cherbourg (décret du 14 février 2014)
- Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches (décret du 2 août 2012)
- M. Pierre MARCHAND-LACOUR, sous-préfet, directeur de Cabinet de la préfète de la Manche (décret du 17 décembre 2012)
- Mme Florence GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances (décret du 5 juin 2013)

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Article 1 : Délégation est donnée à Mme Cécile DINDAR, secrétaire générale de la préfecture, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents se rattachant à l'administration de l'Etat dans le département, à l'exception :

- des actes pour lesquels une délégation a été confiée à un chef de service de l'Etat dans le département ;
- des réquisitions de la force armée ;
- des saisines du Tribunal administratif ;
- des saisines de la Chambre régionale des comptes ;
- des saisies de presse (tracts ou journaux) ;
- des décisions de réquisition du comptable.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la préfète, la suppléance est exercée de droit par la secrétaire générale de la préfecture.

En cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale, cette suppléance est exercée par un des sous-préfets en fonction désigné par arrêté préfectoral.

Article 3 : Ces dispositions prendront effet à compter du 17 novembre 2014.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON



**Arrêté préfectoral du 12 novembre 2014 donnant délégation de signature dans le cadre des permanences aux sous-préfets**

VU le code de la route et notamment ses articles L.224-1 à L.224-4, L.224-6 et L.325-1-2 ;  
 VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;  
 VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
 VU la loi n° 90-527 du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation, et notamment son article 3 ;  
 VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et notamment ses articles 27 et 28 ;  
 VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;  
 VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
 VU le décret du 30 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile DINDAR, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Manche ;  
 VU les décrets nommant :

- M. Jacques TRONCY, sous-préfet de Cherbourg (décret du 14 Février 2014)
- Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches (décret du 2 août 2012)
- M. Pierre MARCHAND-LACOUR, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet de la préfète (décret du 17 décembre 2012)
- Mme Florence GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances (décret du 5 juin 2013) ;

VU le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;

VU les arrêtés préfectoraux donnant délégation de signature à M. Jacques TRONCY, Mme Florence GHILBERT-BEZARD, Mme Claude DULAMON et à M. Pierre MARCHAND-LACOUR ;

CONSIDERANT que dans le cadre des permanences qu'ils sont amenés à assurer, les sous-préfets peuvent être conduits à signer des actes administratifs ou à prendre des initiatives débordant de leurs attributions ou des compétences qui leur sont conférées ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Article 1 : Lorsqu'ils assurent les permanences, les sous-préfets ci-après désignés :

M. Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches

M. Jacques TRONCY, sous-préfet de Cherbourg

Mme GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances,

M. Pierre MARCHAND-LACOUR, sous-préfet, directeur de cabinet

ont délégation de signature dans les domaines suivants, sur l'ensemble du territoire départemental :

- Transports exceptionnels :
    - . Autorisations
  - Transports de corps :
    - . Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain
  - Hospitalisation sous-contrainte :
    - . Arrêtés des soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat
  - Suspension du permis de conduire :
    - . Arrêtés de suspension provisoire immédiate du permis de conduire
  - Procédure de reconduite d'un étranger à la frontière :
    - . Les obligations de quitter le territoire français
    - . Les arrêtés de reconduite à la frontière
    - . Les arrêtés fixant le pays de renvoi
    - . Les arrêtés de réadmission
    - . Les arrêtés de placement en rétention
    - . Les saisines du juge des libertés et de la détention pour la prolongation du maintien en rétention au titre des articles L 552-7 et L 552-8 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
    - . Les arrêtés d'assignation à résidence
    - . Les mémoires en défense devant le juge administratif pour le contentieux des mesures d'éloignement
    - . Les mémoires devant le juge judiciaire
  - Octroi du concours de la force publique
  - Mise en demeure de quitter les lieux préalable à l'évacuation forcée des résidences mobiles en stationnement illicite
  - Procédure d'immobilisation et de mise en fourrière d'un véhicule, pendant une durée maximale de 7 jours, en cas de délit constaté pour lequel la peine de confiscation obligatoire est encourue, à savoir :
    - Conduite sans le permis correspondant à la catégorie du véhicule
    - Conduite malgré suspension, annulation ou interdiction judiciaires d'obtenir le permis de conduire
    - Récidive de délit de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou de refus de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique
    - Récidive de conduite après usage de stupéfiants ou de refus de se soumettre aux vérifications d'usage de stupéfiants
    - Récidive de grand excès de vitesse (dépassement de 50 km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée)
    - Homicide ou blessures involontaires à l'occasion d'accident de la circulation commis avec une circonstance aggravante
    - Récidive de délit de conduite malgré une condamnation judiciaire d'interdiction de conduire un véhicule qui n'est pas équipé d'un anti-démarrage par éthylotest électronique,
- Article 2 : Ces dispositions prendront effet à compter du 17 novembre 2014.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets de Cherbourg, Avranches, Coutances et le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON



**Arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2014 portant délégation de signature concernant la gestion des crédits relevant du programme 307 «administration territoriale» et du programme 333 «moyens mutualisés des administrations déconcentrées» - UO de la préfecture de la Manche**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;  
 VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
 VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;  
 VU le décret n° 85-730 du 17 juillet 1985 relatif à la rémunération des fonctionnaires de l'Etat et des fonctionnaires de collectivités territoriales régis respectivement par les lois n°84-16 du 11 janvier 1984 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;  
 VU le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;  
 VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;  
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
 VU l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2009 modifié portant répartition des directions, services et bureaux de la préfecture et des sous-préfectures de Cherbourg, d'Avranches et de Coutances ;  
 VU le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;  
 VU les décrets portant nomination de Mme Cécile DINDAR, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture, de Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches, de M. Jacques TRONCY, sous-préfet de Cherbourg, de Mme Florence GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances et de M. Pierre MARCHAND-LACOUR, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Manche ;  
 VU les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture et des sous-préfectures d'Avranches, Cherbourg et Coutances ;  
 SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARTICLE 1** : GESTION DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Délégation est donnée aux fonctionnaires désignés ci-dessous dans les limites définies pour chacun d'eux, en matière de gestion des crédits imputés :

1) sur le programme 307 hors titre 2 et sur le programme 333 - Action 2 - du budget du ministère de l'intérieur :

I – Mme Cécile DINDAR, secrétaire générale de la préfecture :

a) Décision de dépense et de recette, constatation du service fait et pilotage des crédits de paiement (y compris priorisation des crédits de paiement) pour l'ensemble des comptes du programme 307 hors titre 2 et du programme 333 - Action 2, sous réserve des délégations de signature données aux sous-préfets de Cherbourg, d'Avranches et de Coutances et directeur de cabinet.

b) En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DINDAR, la présente délégation sera exercée par M. Pierre MARCHAND-LACOUR, sous-préfet, directeur de cabinet ou le sous-préfet chargé de la suppléance.

II - M. Denis WAHL, chef du service des ressources et de la modernisation :

Décision de dépense d'un montant inférieur à 3000 €, décision de recette ainsi que la constatation du service fait pour les comptes du programme 307 hors titre 2 et du programme 333 - Action 2, concernant le centre de responsabilité des services administratifs de la préfecture, ainsi que toutes pièces comptables du programme 307 hors titre 2 et du programme 333 - Action 2, notamment chèques, ordres de paiement et ordres de reversement.

III – Mme Françoise MARIE, chef du bureau des moyens de fonctionnement, de la logistique et du courrier : Décision de dépense d'un montant inférieur à 3000 €, décision de recette ainsi que la constatation du service fait pour les comptes du programme 307 hors titre 2 et du programme 333 - Action 2 concernant le centre de responsabilité des services administratifs de la préfecture, ainsi que toutes pièces comptables du programme 307 hors titre 2 et du programme 333 - Action 2, notamment chèques, ordres de paiement et ordres de reversement.

IV - M. Dominique GOMEZ, adjoint au chef du bureau des moyens de fonctionnement, de la logistique et du courrier :



Décision de dépense d'un montant inférieur à 3000 € ainsi que la constatation du service fait pour les comptes du programme 307 hors titre 2 et du programme 333 - Action 2, concernant le centre de responsabilité des services administratifs de la préfecture.

2) sur le programme 307 hors titre 2 du budget du ministère de l'intérieur :

I - M. Pierre MARCHAND-LACOUR, sous-préfet, directeur de cabinet :

Décision de dépense et de recette, constatation du service fait et pilotage des crédits de paiement (y compris priorisation des crédits de paiement) pour les comptes du programme 307 hors titre 2 concernant le fonctionnement de sa résidence.

II - M. Jacques TRONCY, sous-préfet de Cherbourg :

a) Décision de dépense et de recette, constatation du service fait et pilotage des crédits de paiement (y compris priorisation des crédits de paiement) pour l'ensemble des comptes du programme 307 hors titre 2, dans le cadre du montant de crédits qui lui est annuellement alloué.

b) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques TRONCY, la présente délégation sera exercée par M. Francis LAUNEY, secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg.

III - Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches :

a) Décision de dépense et de recette, constatation du service fait et pilotage des crédits de paiement (y compris priorisation des crédits de paiement) pour l'ensemble des comptes du programme 307 hors titre 2, dans le cadre du montant de crédits qui lui est annuellement alloué.

b) En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DULAMON, la présente délégation sera exercée par M. Frédéric SENECAI, secrétaire général de la sous-préfecture d'Avranches ;

IV - Mme Florence GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances :

a) Décision de dépense et de recette, constatation du service fait et pilotage des crédits de paiement (y compris priorisation des crédits de paiement) pour l'ensemble des comptes du programme 307 hors titre 2, dans le cadre du montant de crédits qui lui est annuellement alloué.

b) En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence GHILBERT-BEZARD, la présente délégation sera exercée par M. Denis HOURS, secrétaire général de la sous-préfecture de Coutances.

V - M. Marc INESTA, cuisinier à la résidence de la préfète :

Décision de dépense d'un montant inférieur à 3000 € ainsi que la constatation du service fait pour les comptes du programme 307 hors titre 2 concernant le centre de coût « résidence Préfet »

VI - M. Stéphane VIEL, agent d'intendance et de restauration (Maître d'Hôtel) de la résidence de la préfète :

Décision de dépense d'un montant inférieur à 3000 € ainsi que la constatation du service fait pour les comptes du programme 307 hors titre 2 concernant le centre de coût « résidence Préfet »

**ARTICLE 2 : GESTION DES CRÉDITS DE RÉMUNÉRATION**

Délégation est donnée aux fonctionnaires désignés ci-dessous dans les limites définies pour chacun d'eux, en matière de gestion des crédits imputés sur le programme 307 titre 2 du budget du ministère de l'intérieur.

I – Mme Cécile DINDAR, secrétaire générale de la préfecture :

a) Signature de tout acte lié aux dépenses de rémunération de personnel pour l'ensemble des comptes du programme 307 titre 2.

b) En cas d'absence de Mme Cécile DINDAR, la présente délégation sera exercée par le sous-préfet chargé de sa suppléance.

II - M. Denis WAHL, chef du service des ressources et de la modernisation :

Signature des états des propositions de paiement et de recettes pour l'exécution du budget de l'Etat, s'agissant de la gestion des crédits du programme 307 titre 2.

III - Mme Dominique DUFRESSE, chef du bureau des ressources humaines :

Signature des états des propositions de paiement et de recettes pour l'exécution du budget de l'Etat, s'agissant de la gestion des crédits du programme 307 titre 2.

**ARTICLE 3 :** Ces dispositions prendront effet à compter du 17 novembre 2014.

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Signé – la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON



***Arrêté préfectoral du 14 novembre 2014 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la secrétaire générale de la préfecture du 18 au 21 novembre 2014 inclus***

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;

VU le décret du 14 février 2014 nommant M. Jacques TRONCY, sous-préfet de Cherbourg ;

VU le décret du 30 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile DINDAR, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 14-23 du 5 mars 2014 donnant délégation de signature à M. Jacques TRONCY, sous-préfet de Cherbourg ;

VU l'arrêté préfectoral n° 14-76 du 12 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Cécile DINDAR, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Manche ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance de la secrétaire générale ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**Article 1er :** M. Jacques TRONCY, Sous-Préfet de Cherbourg, est désigné pour assurer la suppléance de Mme Cécile DINDAR, secrétaire générale de la préfecture, du 18 au 21 novembre 2014 inclus.

**Article 2 :** La secrétaire générale de la préfecture et le secrétaire général de la préfecture suppléant sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé – la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON



***Arrêté préfectoral du 13 novembre 2014 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Manche***

VU le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;

VU le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Michel ROULET, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Manche ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Manche,

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Michel ROULET, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Manche, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques de la Manche.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques de la Manche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé – la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON



**Arrêté préfectoral du 13 novembre 2014 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Manche**

VU le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'état ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;

VU le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Michel ROULET, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Manche ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Manche,

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Michel ROULET, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Manche, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Manche.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques de la Manche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : - la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON

